



CHAVANNES-SUR-MOUDON

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE 2

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Chavannes-sur-Moudon soumet à l'enquête publique complémentaire

du **24 mars** au **22 avril 2026** :

– **les modifications apportées au plan et au règlement d'affectation communal soumis à l'enquête publique du 02 juillet au 31 juillet 2022 et à l'enquête publique complémentaire du 29 mars au 27 avril 2023.**

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et son annexe qui l'accompagnent.

Le dossier peut être consulté au greffe communal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité de Chavannes-sur-Moudon.

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité